

Traite BERAKHOT

Proposition de plan – Deuxième chapitre – Daf 16 a et b

16 a

Guemara

A propos de notre Mishnah : Si quelqu'un dit le Shema' à rebours (pas dans le bon ordre), il n'est pas Yotzei...

- *Anecdote au cours de laquelle R. Elazar à entendu un récitant de Beraitot énoncer : Si on s'est trompé (en disant Shema) et qu'on ne sait pas exactement où :*
 - *S'il était au milieu d'un Perek, il devrait revenir au début de ce Perek ;*
 - *S'il était entre deux Perakim, il devrait commencer par le premier Perek ;*
 - *S'il sait qu'il doit dire "u'Chetavtam", mais qu'il ne sait pas lequel, il retourne à "u'Chetavtam" dans le premier Perek ;*
 - *R. Yochanan : C'est seulement s'il n'a pas commencé à dire "Lema'an Yirbu Yemeichem" -- mais s'il a commencé à le dire, nous supposons qu'il l'a dit comme il le fait normalement (et qu'il a terminé le second Perek).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishnah

Les ouvriers peuvent dire Shema au sommet d'un arbre ou d'un mur, mais ils ne peuvent pas y prier (Amida).

Un Chatan est dispensé de Shema lors de la nuit de noces jusqu'à Motzaei Shabbat, s'il n'avait pas encore eu de relations ;

R. Gamliel a dit le Shema lors de sa nuit de noces ; ses Talmidim ont demandé : "Vous avez enseigné qu'un Chatan est exempt !"

- *R. Gamliel : Je refuse de me dispenser d'accepter le Ol Malchout Shamayim, même pour un moment !*

Guemara

Beraita : Les ouvriers peuvent dire Shema au sommet d'un arbre ou d'un mur ;

- *Ils peuvent prier au sommet d'un olivier ou d'un figuier ;*
- *Mais de n'importe quel autre arbre, ils doivent descendre pour prier.*
 - *Un Ba'al ha'Bayit (le propriétaire, celui qui ne travaille pas pour quelqu'un d'autre) doit descendre de n'importe quel arbre pour prier, car son esprit n'est pas apaisé quand il est au sommet de l'arbre.*

Rav Mari - Mishnah : Les travailleurs peuvent dire Shema au sommet d'un arbre ou d'un mur ;

- *Cela implique que l'intention n'est pas nécessaire pour le Shema ;*
 - *Pourtant nous avons une Beraita : L'intention est nécessaire pour le Shema -- il est dit "Shema Yisrael", similaire à "Hasket u'Shema Yisrael" ;*
 - *Tout comme ici il se réfère à l'intention, ici aussi !*
 - *Rava ne pouvait pas répondre ; il a demandé à Rav Mari s'il avait entendu parler de cela.*
 - *Rav Mari citant Rav Sheshet : Les travailleurs cessent de travailler pour pouvoir dire Shema avec intention.*
 - *Pourtant nous avons une Beraita - Beit Hillel : On peut dire Shema en travaillant.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Ils cessent de travailler pour lire le premier Perek (car il faut une intention), ils peuvent lire le second Perek en travaillant (il n'y a pas besoin d'intention).*

Beraïta 1 : Celui qui travaille pour quelqu'un d'autre

- *Dit le Shema' avec les Berachot avant et après,*
- *Dit les Berachot avant et après avoir mangé,*
- *et prie Shemoneh Esreh, mais il ne peut pas diriger la prière ni réciter Birkat Kohanim.*
 - *Pourtant nous avons une Beraïta 2 : Il prie une forme abrégée de Shemoneh Esreh.*
 - **Résolution 1** (Rav Sheshet) : *Beraïta 1 est comme R. Gamliel, Beraïta 2 est comme R. Yehoshua.*
 - *Pourtant, R. Yehoshua permet à quiconque de dire le Shemoneh Esreh abrégé, pas seulement aux travailleurs !*
 - **Résolution 2** : *Les deux sont plutôt comme R. Gamliel ;*
 - *La Beraïta 2 parle d'un travailleur qui reçoit un salaire (et un repas),*
 - *La Beraïta 1 parle d'un travailleur qui ne reçoit qu'un repas.*
 - *Beraïta : Une personne qui travaille pour quelqu'un d'autre dit Shema et prie ; Il mange du pain sans avoir reçu de bénédiction au préalable, mais il fait (uniquement) deux Berachot après ;*
 - *La premier Berachah (ha'Zan) est comme d'habitude,*
 - *puis il commence Birkat ha'Aretz, en y incluant Boneh Yerushalayim (fusionne 2^e et 3^e bénédiction du Birkat Hamazon).*
 - *Cela s'applique à un travailleur qui reçoit un salaire, mais s'il ne reçoit qu'un repas, ou si l'employeur mange avec lui, il dit le Birkat ha'Mazon complet.*

A propos de notre Mishna : Un Chatan est exempt de Shema...

- *Beraïta :*
 - *Le verset "B'Shivtecha b'Veitecha" -- ceci exempt celui qui est engagé dans une Mitzvah*
 - *"Uv'Lechtecha va'Derech" -- ceci exempt un Chatan ;*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Ceci exempte celui qui épouse une vierge, et oblige celui qui épouse une veuve.*
 - *Comment pouvons-nous apprendre cela des versets ?*
 - *Rav Papa : Rester assis dans sa maison (c'est-à-dire le moment où on doit faire une mitsva) est équivalent à prendre la route ;*
 - *De même que le fait de prendre la route est Reshout (facultatif / volontaire), l'obligation de dire Shema ne s'applique que lorsque l'on est engagé dans des occupations facultatives / Reshout.*
 - *Peut-être que la Torah oblige même celui qui voyage à faire une Mitzvah !*
 - *Si c'est le cas, il aurait fallu dire "b'Lechet" ;*
 - *Au contraire, "uv'Lechtecha" se réfère au moment où vous poursuivez vos propres affaires, mais celui qui est engagé dans une Mitzvah est exempté.*

16 b

- *Si oui, même celui qui épouse une veuve devrait être exempté !*
 - *Celui qui épouse une vierge est distrait (il ne peut pas se concentrer), celui qui épouse une veuve n'est pas distrait.*
 - *Si la distraction exempte, alors celui qui a entendu que son bateau a coulé devrait être exempté (mais ce n'est pas le cas) !*
 - *R. Aba bar Zavda : Un Avel (deuil) est astreint à toutes les Mitzvot sauf pour les Tefilin, car les Tefilin sont appelés "Pe'er" (gloire)*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *La distraction d'une Mitzvah (celle du Chatan) exempte,*
- *La distraction d'une occupation Reshout (une perte d'argent, ou un deuil) n'exempte pas.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishnah

R. Gamliel s'est baigné la nuit suivant la mort de sa femme.

- *Ses Talmidim : Mais vous nous avez appris qu'il est interdit à un endeuillé de se baigner (pendant sept jours) ?*
 - *R. Gamliel : Je suis une exception, je suis un Istenis (ne pas se baigner me fait mal).*

Quand l'esclave de R. Gamliel, Tavi, est mort, il a accepté la consolation.

- *Ses Talmidim : Mais vous nous avez appris que nous n'acceptons pas de consolation pour les esclaves !*
 - *R. Gamliel : Tavi n'était pas un esclave quelconque, il était cachet / intègre.*

Si un Chatan veut dire Shema le premier soir, il peut le faire ;

- *R. Shimon ben Gamliel dit que tout le monde n'est pas digne d'afficher sa piété (cela peut sembler orgueilleux).*

Guemara

Quelle est la raison de R. Gamliel ?

- *Il soutient que la Aveilout (deuil) la nuit suivant la mort n'est que mi'Rabanan (mi'Oraita, c'est seulement pendant le jour) ;*
- *Les Chachamim n'ont pas décrété l'interdiction pour un Istenis (de se baigner).*

A propos de la Mishnah : Quand son esclave Tavi est mort...

- *Beraita : Quand un esclave meurt, on ne fait pas de ligne (pour consoler les endeuillés), on ne récite pas les Birkat Aveilim, et on ne donne pas de consolations (de peur que les gens pensent que la famille du défunt avait une lignée appropriée)*
- *Quand l'esclave de R. Eliézer est mort, ses Talmidim sont venus le consoler. Pour les éviter, il se rendit au grenier, puis à la salle de réception et à la salle de banquet ; ils continuèrent à le suivre.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- R. Eliézer : Vous ne savez pas comment interpréter les indices (il ne voulait pas qu'ils le suivent) !
 - Je vous ai appris que lorsqu'un esclave meurt, nous ne faisons pas de ligne (pour consoler les personnes en deuil), ne disons pas Birkat Aveilim, ni ne donnons de consolation pour les personnes en deuil ;
 - On se comporte plutôt comme si un animal était mort... "L'Éterne-l devrait remplacer votre perte."
 - Beraita : Nous ne faisons pas l'éloge des esclaves ;
 - R. Yosi dit, on dit d'un esclave correct, "Il était bon, digne de confiance et mangeait de son propre travail."
 - Rabanan : Si c'est le cas, que pouvons-nous dire de plus sur les Yisraelim convenables !

Beraita : Il y a seulement trois que l'on appelle Avot (patriarches) et quatre Imahot (matriarches).

- Pourquoi disons-nous qu'il n'y a que trois Avot (et excluons les Shevatim) - parce que la plupart des gens (sauf les Léviyim) ne savent pas s'ils sont de Shevet Reuven ou de Shimon... ?
 - Nous comptons quatre Imahot, même si la plupart des gens ne savent pas s'ils sont de Rachel ou de Léa !
 - Les Avot étaient plus importants/fondation du peuple.

[Voilà pourquoi, nous avons l'enseignement suivant] Beraita : nous n'appelons pas les esclaves "Aba Ploni" ou "Ima Plonit" (pour ne pas induire en erreur ceux qui vont entendre cela)

- Les esclaves de la maison de R. Gamliel étaient appelés ainsi.
 - Ceci contredit la Halachah !
 - Ils étaient plus importants, donc la préoccupation ci-dessus ne s'appliquait pas.

R. Elazar : "Ken Avarechecha v'Chayai" -- cela fait référence à Keri'at Shema ; "b'Shimcha Esa Chapai" -- cela fait référence à Tefilah ;

- Si l'on fait cela, "Kemo Chelev va'Deshen Tisba Nafshi" (c'est comme s'il offrait un Korban).
- De plus, il hérite de deux mondes, ce monde et le monde à venir -- "v'Sifsei Renanot Yehalel Pi".

Après que R. Elazar ait fini Shemoneh Esreh, il disait "Yehi Ratzon... que Tu fasses résider dans notre lot : l'amour, la fraternité et la paix ; et que Tu rempliras nos frontières de disciples... et que Tu mettras notre

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

part dans le Gan Eden... que Tu nous donneras de bons collègues... que Tu aideras notre coeur à désirer craindre Ton nom."

R. Yochanan (après avoir récité Shemoneh Esreh) demandait à Hash-m de regarder notre honte et nos problèmes, et d'éveiller Sa miséricorde, Sa bonté et Son retenue.

R. Zeira demandait à Hash-m de nous aider à éviter le péché, et de ne pas avoir honte et être embarrassé devant nos pères.

R. Chiya demandait que la Torah soit notre expertise, que notre espoir ne faiblisse pas et que notre vision ne s'affaiblisse pas.

Rav demanderait que nous ayons une longue vie de paix, de bonté, de bénédiction, de revenu, de santé, de peur du péché, sans honte, une vie d'honneur et de richesse, d'amour de la Torah et de crainte du Ciel, et que nos demandes soient répondues pour le bien.

Rebbi demandait à l'Eternel de nous sauver des gens effrontés et de l'effronterie, des gens mauvais et des événements mauvais, du Yetser ha'Ra, d'un compagnon ou d'un voisin mauvais, de la force destructrice du Satan, un jugement sévère ou un adversaire sévère, que ce soit un Yisraël ou un Nochri ;

- *Il le demandait même si le pouvoir lui avait accordé des gardes pour veiller sur lui.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com